

undefined - samedi 4 février 2023

24h Région

EUROAIRPORT

Couvre-feu non respecté : 183 poursuites engagées

Jean-François OTT



Le fret a pesé sur le succès du couvre-feu en 2022, à l'EuroAirport. Photo L'Alsace /Guy GREDER

Selon l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires, 183 poursuites ont été engagées en 2022 pour non-respect du couvre-feu nocturne avancé à 23 h il y a un an. Ce chiffre important atteste la désorganisation relative du trafic aérien, qui a eu pour corollaire l'annulation de 7 % des vols l'été dernier.

« C'est beaucoup », commente le président de l'Acnusa, Gilles Leblanc, au vu du nombre de poursuites engagées à l'encontre des compagnies aériennes qui n'ont pas respecté le nouveau couvre-feu. [Celui-ci interdit notamment les décollages programmés après 23 h](#), à l'EuroAirport, depuis février 2022. Selon les observations de l'autorité indépendante, basées sur le nombre d'instructions engagées par l'aviation civile, 183 infractions aux nouvelles règles de couvre-feu ont été relevées et autant de poursuites engagées. Soit autant de retards qui avaient éloigné le couvre-feu des [objectifs affichés par l'EuroAirport en termes de réduction des nuisances sonores](#), comme l'avait constaté la direction de l'aéroport. A contrario, « [il y a eu plus d'atterrissages après l'instauration du couvre-feu que les années précédentes](#) », confirme Gilles Leblanc.

Qui sont les fautifs ? « Ces retards sont majoritairement le fait des compagnies de logistique qui assurent les activités de fret : un grand nombre d'opérateurs ont fait une interprétation erronée de la

nouvelle réglementation », suggère-t-il. « L'aviation d'affaire est mise en cause dans un petit nombre de faits. Il y a enfin les compagnies aériennes basées à l'EuroAirport [comme easyJet, NDLR], qui se sont piégées elles-mêmes en programmant un nombre excessif de vols, probablement pour bénéficier de la reprise de l'activité aéronautique, cet été. »

La même tendance a été observée dans les quatre aéroports français ayant mis en place un couvre-feu (Orly, Le Bourget, Nantes et Beauvais). La saturation des programmations par une forte augmentation des rotations hebdomadaires avait d'ailleurs provoqué l'annulation de 7 % des vols programmés, cet été, en plus d'une dégradation de la ponctualité. Éviter un été 2023 aussi erratique va requérir un moindre appétit de la part des compagnies aériennes. Le plafond des amendes pour non-respect du couvre-feu, arrêté par l'État à 40 000 €, devrait les y inciter. À condition que les agents de l'aviation civile parviennent à venir à bout d'une masse bien plus considérable de poursuites qu'en temps normal.

[L'échec relatif](#) de la première année de couvre-feu n'est donc pas propre à l'EuroAirport. Pour Gilles Leblanc, sa maîtrise dépendra notamment d'une attention plus conséquente des aéroports à apporter à la planification des vols, voire à l'augmentation des redevances sur les mouvements tardifs. « Quant à l'État, il faudra d'abord évaluer l'arrêté et ses effets avant de penser à durcir les exigences », estime le président de l'Acnusa.